

PARLONS Régime de retraite

RÉMUNÉRATION TOTALE | **Régime de retraite** | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être

Participants au volet à CD

Épargnez davantage aujourd'hui pour en profiter demain

Participez au REV



Vous attendez à la dernière minute pour cotiser à votre Régime enregistré d'épargne-retraite? Vous en avez assez du stress et des tracas durant la période des impôts?

Il y a un moyen très simple de sauver du temps et d'éviter la course de dernière minute pour cotiser : effectuez des cotisations au moyen de prélèvements automatiques sur votre paie avec le Régime d'épargne volontaire (REV) de Postes Canada.

En tant que participant au volet à CD, tout ce que vous devez faire est compléter le formulaire d'inscription, une fois, pour sélectionner votre pourcentage de cotisation et vos fonds de placement, et l'épargne se fera tout simplement. Vos cotisations sont déduites avant le calcul de votre

impôt; vous profitez donc d'économies d'impôt sur votre paie immédiatement. En cotisant régulièrement, vous mettez de côté de l'argent que vous pourriez être tenté de dépenser, et ainsi accroître votre épargne-retraite plus rapidement.

Lorsque vous cotisez au REV, vous bénéficiez de frais de gestion de placements inférieurs à ceux que les banques et les institutions financières demandent aux particuliers. Des frais moins élevés peuvent vous permettre de faire des économies importantes à long terme.

Pas de cohue, pas de stress, plus de bénéfices et de temps pour vous. Choisissez les avantages du REV.

Pour plus de renseignements au sujet du REV, visitez retraitescp.com > REV.

Changements apportés aux provisions du Régime

Postes Canada doit aviser les participants de tous les changements apportés au Régime dans un délai de 60 jours après leur approbation. À sa dernière réunion du 22 novembre 2016, le Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada a approuvé la modification suivante aux dispositions du Régime :

- À la suite de la plus récente négociation de la convention collective, les employés qui sont représentés par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints et qui sont admissibles au Régime le 1^{er} septembre 2016 ou après cette date participent au volet à cotisations déterminées du Régime.

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du Régime, de vos prestations de retraite ou pour consulter le texte complet du Régime, rendez-vous à l'adresse retraitescp.com.

DANS CE NUMÉRO

2 Nouvelles du CCP

2 Mise à jour des résultats de l'évaluation actuarielle

3 Vous cherchez de l'information sur les avantages sociaux?

3 Obtenez un remboursement rapide de vos demandes de règlement pour les avantages sociaux

3 Le saviez-vous?

4 Rendement des placements

5 Vos questions

6 Bâissez votre plan financier

6 Relevé de compte personnalisé de 2016

Note : Dans cette publication, la mention « Régime » désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, « PD » désigne prestations déterminées et « CD », cotisations déterminées.

Restrictions : Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site retraitescp.com. Vous pouvez aussi consulter Votre relevé personnel de prestations de retraite et Votre livret d'information.

Nouvelles du CCP

En 2016, David Taylor s'est joint au Conseil consultatif des pensions (CCP) en tant que représentant des employés cadres et exempts. Il a remplacé Nelson Chan qui a quitté Postes Canada avant la fin de son mandat.

À compter de la mi-année 2017, le CCP sera composé de 18 membres au lieu de 17, afin de mieux représenter la population croissante des retraités. Trois représentants des retraités seront choisis lors des élections qui se tiendront en 2017.

Autres changements récents :

- Le critère concernant les connaissances requises s'applique désormais à tous les membres du CCP. Les détails de ce critère sont disponibles sur retraitescp.com > PD ou CD > Gouvernance > Conseil consultatif des pensions > Conditions s'appliquant aux membres du CCP.
- Les représentants élus pourront désigner des remplaçants lorsque ceux-ci seront dans l'impossibilité de participer à une réunion.

Pour plus de renseignements au sujet du CCP, visitez retraitescp.com, choisissez l'onglet Gouvernance sous PD ou CD, puis Conseil consultatif des pensions.

Vous pouvez communiquer avec votre représentant élu à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Participants au volet à PD

Mise à jour des résultats de l'évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2015 a été déposée auprès des organismes fédéraux de réglementation en juin 2016.

Évaluation actuarielle	2015	Estimations dans le Rapport aux participants de 2015
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé	6,3 milliards \$ Capitalisation à 77,6 %	6,2 milliards \$ Capitalisation à 77,8 %
Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché	6,1 milliards \$ Capitalisation à 78,3 %	5,9 milliards \$ Capitalisation à 78,8 %
Excédent sur le plan de la continuité	1,2 milliard \$ Capitalisation à 106 %	1,2 milliard \$ Capitalisation à 106 %

Résultats estimatifs au T3 de 2016

Le déficit sur le plan de la solvabilité du Régime (selon la valeur du marché de ses actifs) est passé de 6,1 milliards de dollars au 31 décembre 2015 à un montant estimé à 8,1 milliards de dollars à la fin du deuxième trimestre de 2016 en raison d'une forte réduction du taux d'actualisation dans la première moitié de 2016. Cependant, comme ce taux est demeuré stable au troisième trimestre, ce déficit ne devrait pas être grandement différent de celui estimé au deuxième trimestre.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le Régime et les évaluations actuarielles, consultez le Rapport aux participants 2015, qui a été envoyé à votre domicile en juin 2016 et qui est accessible sur retraitescp.com.

Vous cherchez de l'information sur les avantages sociaux à la retraite?

Que vous vouliez connaître la couverture, les cotisations mensuelles ou la façon de soumettre vos demandes de règlement concernant les avantages sociaux à la retraite, le site Web de la pension vous procure toute cette information.

Visitez **retraitescp.com**, choisissez l'onglet Retraite sous le volet à PD, puis Avantages sociaux à la retraite.

Avantages sociaux à la retraite
Sommaires des avantages sociaux
Demandes de règlement - GroupNet et formulaires
Taux de cotisation mensuelle
Paiement des primes

Obtenez un remboursement rapide de vos demandes de règlement pour les avantages sociaux

Inscrivez-vous à GroupNet de la Great-West



Vos demandes de règlement, à votre manière

Faites-vous rembourser dans un délai aussi court qu'un jour.

Faites déposer vos paiements directement dans votre compte bancaire.

Visualisez les détails de vos garanties collectives et l'historique de vos demandes de règlement en ligne au moment qui vous convient.

Voici comment procéder :

- » Accédez à **groupnet.lagreatwest.com**.
- » Ouvrez une session ou cliquez sur « **Inscrivez-vous maintenant** ».
- » Cliquez sur **Votre profil** pour activer le dépôt direct.

Participants au volet à PD

Le saviez-vous?

Un employé qui reçoit des prestations de retraite de Postes Canada ou d'un employeur lié n'est pas admissible à participer au volet à PD à moins qu'il ne choisisse d'interrompre le versement de ses prestations de retraite. Un employeur lié est un employeur qui, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a un lien de dépendance avec Postes Canada, y compris l'employeur pour lequel les prestations sont payées à partir du Trésor du gouvernement du Canada ou par un agent de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Si vous recevez ou commencez à recevoir des prestations de retraite d'un employeur lié pendant que vous travaillez à Postes Canada, vous devez immédiatement en informer le Centre du Régime de retraite au 1 877 480-9220 pour les participants autres que les cadres supérieurs ou au 1 866 275-9810 pour les cadres supérieurs.

Meilleurs vœux



pour la saison
des Fêtes

Nous apprécions vos commentaires. Veuillez nous les envoyer, ainsi que toute suggestion sur les sujets que vous aimeriez voir abordés dans cette publication, à l'une des adresses suivantes :

pension.services@postescanada.ca ou

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

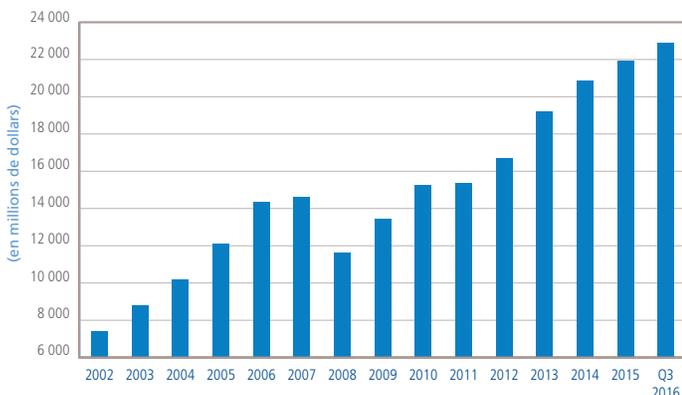
Rendement des placements pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016

Conjoncture du marché

Les marchés des actions étaient généralement à la hausse au cours du troisième trimestre de 2016. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une hausse de 5,5 %. En termes de dollars canadiens, l'indice S&P 500 aux États-Unis a connu une hausse de 5,1 %, et l'indice EAEO, une hausse de 7,7 %. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada a augmenté de 1,2 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêts à 0,50% durant le trimestre. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse du Régime (% de rendement).

Catégorie d'actif	Valeur de marché (en millions de dollars)	2016 juil-sept (%)	2016 CA (%)	2015 Année (%)	2014 Année (%)	2013 Année (%)	2012 Année (%)
Revenu fixe							
Encaisse et placements à court terme	99,2	0,1	0,4	0,8	1,1	1,0	1,0
Obligations	8 714,1	1,8	7,2	3,1	8,3	-2,0	4,6
Actions							
Actions canadiennes	3 921,1	6,0	14,3	-4,0	11,6	20,3	7,3
Actions américaines	3 915,2	6,5	-0,7	21,8	22,3	44,2	14,7
Actions internationales	3 229,2	9,0	3,6	16,3	3,9	24,0	17,8
Biens immobiliers, actions de sociétés à capital fermé et infrastructure	2 997,3	2,5	4,8	16,6	8,3	11,3	15,2
Couverture de change	-11,5						
Total (volet à PD)*	22 864,4	4,28	6,22	7,27	10,86	16,88	10,13
Indice de référence		3,81	6,24	5,12	10,99	14,00	8,51

Points saillants des placements



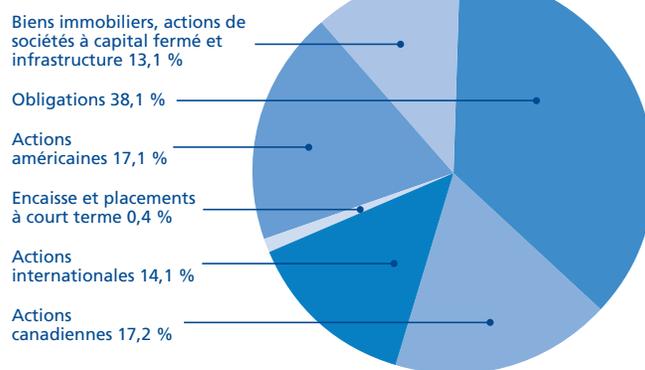
- Pour le troisième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à 4,28 % par rapport à l'indice de référence de 3,81 %. Le cumul annuel au troisième trimestre du rendement de la caisse de retraite est de 6,22 % par rapport à l'indice de référence de 6,24 %.
- Au 30 septembre 2016, la caisse avait un actif de 22,9 milliards de dollars.
- La caisse a eu des sorties d'argent nettes de 105,2 millions de dollars au cours du troisième trimestre. Les actions canadiennes ont été réduites de 175 millions de dollars et les actions américaines de 24,3 millions. Affectés au compte de couverture de change ont été 19,2 millions de dollars et 20 millions à l'encaisse et placements à court terme. Quant aux actifs non traditionnels, les biens immobiliers ont été réduits de 5,9 millions de dollars en raison de ventes d'actifs, 22,4 millions ont été affectés à l'infrastructure et 25,9 millions aux actions de sociétés à capital fermé au cours du trimestre.

*Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Points saillants de la composition de l'actif

- Au 30 septembre 2016, 61,5 % de l'actif ont été affectés à des actions et aux placements non traditionnels comparativement à la composition de l'actif visée de 60 %. Les actions canadiennes représentaient 17,2 % du total, les actions américaines, 17,1 %, les actions internationales, 14,1 %, les biens immobiliers, 8,1 %, les actions de sociétés à capital fermé, 2,9 % et l'infrastructure, 2,1 %.
- Un pourcentage de l'actif de 38,5 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 40 %. Ce chiffre comprend 9,4 % d'obligations à rendement réel, 28,7 % d'obligations nominales et 0,4 % d'encaisse et placements à court terme.

Composition de l'actif



Note : Couverture de change -0,1 %

Vos questions

Récemment, un participant du volet à PD nous a demandé d'expliquer les termes **pension maximale**, **pension non réduite (pleine pension)** et **pension réduite**.

Le volet à PD du Régime prévoit des prestations de retraite mensuelles lorsque vous devenez admissible à la retraite selon votre âge et votre service admissible¹. Les prestations de retraite sont fondées sur une formule de calcul prédéterminée qui prend en compte vos gains ouvrant droit à pension et vos années de service ouvrant droit à pension².

- Une **pension maximale** est calculée sur un maximum de 35 années de service admissible. Si vous avez une période de service avec Postes Canada au-delà de 35 années de service admissible, cette période ne sera pas incluse dans le calcul de vos prestations de retraite.

- Une **pension non réduite (ou pleine pension)** représente la pension à laquelle vous êtes admissible lorsque vous atteignez l'âge ouvrant droit à pension³. Cela signifie qu'aucune réduction n'est appliquée et que les prestations de retraite qui vous seront versées équivalront au montant total calculé à l'aide de la formule.
- Une **pension réduite** signifie la pension qui vous sera versée si vous partez à la retraite avant l'âge ouvrant droit à pension. Selon les dispositions du Régime, il vous est permis de partir à la retraite plus tôt avec une pension immédiate réduite, jusqu'à 10 années avant votre âge ouvrant droit à pension. Votre pension est réduite, car vous la recevrez pendant une plus longue période.

Pension maximale Exemple 1	Pension maximale Exemple 2	Pension non réduite (ou pleine pension)	Pension réduite
 <p>Jean-Claude a 60 ans et part à la retraite après 37 années de service à plein temps.</p> <p>Jean-Claude recevra une pension maximale calculée sur 35 années de service ouvrant droit à pension.</p>	 <p>Sally a 59 ans et part à la retraite avec 38 années de service à temps partiel.</p> <p>Sally a accumulé 17,5 années de service ouvrant à pension pendant ses 35 premières années de service à temps partiel.</p> <p>Sally recevra une pension maximale calculée sur 17,5 années de service ouvrant droit à pension.</p>	 <p>Dominique a 61 ans et 32 années de service à plein temps admissible.</p> <p>Dominique recevra une pension non réduite (ou pleine pension). Aucune réduction ne sera appliquée et les prestations de retraite équivalront au montant total calculé à l'aide de la formule.</p>	 <p>Dave a 58 ans et 28 années de service à plein temps admissible.</p> <p>Dave recevra une pension réduite. Dave est à moins de 10 années de son âge ouvrant droit à pension et est admissible à partir à la retraite avec une pension réduite.</p>

Pour plus de renseignements au sujet de la formule de calcul des prestations, **visitez retraitescp.com** > PD > Participants > Aperçu de la pension.

1. Service admissible : Service pendant que vous participez et cotisez au Régime, y compris le service que vous avez racheté et le service transféré d'un autre employeur sous l'Accord de transfert de pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Le service admissible est mesuré de la même façon pour le service à temps partiel et le service à plein temps.
2. Service ouvrant droit à pension, en bref (pour plus de détails, visitez retraitescp.com) : C'est le même que le service admissible, sauf si vous occupez ou avez occupé un emploi à temps partiel. Si votre service admissible comprend des périodes de service à temps partiel, votre service admissible à temps partiel est multiplié par le ratio établi entre vos heures assignées ou les heures réelles payées et les heures normales à temps plein d'un employé à plein temps dans le même groupe professionnel.
3. L'âge ouvrant droit à pension, en bref (pour plus de détails, visitez retraitescp.com) : Pour les membres représentés par le STTP, qui sont devenus admissibles à participer au Régime le 21 décembre 2012 ou après, l'âge ouvrant droit à pension est 60 ans avec 30 années de service admissible, ou 65 ans avec au moins deux années de service admissible. Pour les autres participants, l'âge ouvrant droit à pension est 55 ans avec 30 années de service admissible, ou 60 ans avec au moins deux années de service admissible.

Dites-nous s'il y a d'autres termes que nous pouvons vous expliquer, ou consultez le glossaire sur le site **retraitescp.com**.

Bâissez votre plan financier

Un plan financier personnel peut vous aider à combler vos besoins maintenant et à la retraite, et vous protéger des imprévus en cours de route. Un bon plan financier comprend une combinaison optimale de produits de revenu, d'épargne et d'assurance pour vous aider à réaliser vos objectifs financiers maintenant – et à profiter de votre retraite en ayant l'esprit tranquille.

Quels sont vos projets?

Comme beaucoup de gens, la majeure partie de l'énergie que vous consacrez à la planification de votre vie financière est tournée vers vos finances au quotidien. Un bon plan financier établira un juste équilibre entre vos priorités actuelles et vos objectifs pour l'avenir.

Un plan financier, c'est quoi?

Un plan financier dresse la liste de ce qui est important pour vous en ce moment et des choses que voulez accomplir plus tard, et il décrit comment vous utiliserez votre argent pour atteindre vos objectifs.

Un plan peut vous aider à :

- **Épargner** pour atteindre vos objectifs à court et à long terme
- **Gérer** le remboursement de vos dettes
- **Vous protéger**, vous et vos proches
- **Planifier** pour la retraite
- **Optimiser** votre patrimoine
- **Laisser un héritage** à votre famille

Voilà pourquoi les gens qui ont un plan financier ont moins de tracas et probablement plus d'épargne¹.

Commencez à planifier dès aujourd'hui

Faites d'abord le point sur votre situation financière actuelle.

Regardez où va votre argent et voyez si vos habitudes actuelles vous aident ou vous nuisent.

Pensez « long terme »

Alors même que vous regardez où va votre argent actuellement, pensez aussi à ce qu'il vous faudra au fur et à mesure que votre situation évoluera.

- Songez-vous à la préretraite?
- Serez-vous protégé financièrement s'il vous arrive quelque chose d'ici là?
- Aurez-vous épargné assez d'argent pour toute la durée de votre retraite?
- Avez-vous pensé à la façon dont vos besoins financiers changeront en cours de route?

1. IFIC, La valeur des conseils : rapport 2012.

Source originale : Bâissez votre plan financier, La Financière Sun Life, SimplementBrillant.ca.

Demandez de l'aide

Discutez de votre plan financier avec votre conseiller financier. Si vous avez besoin d'aide pour trouver un conseiller, communiquez avec le Programme d'aide aux employés au 1 866 565-4903, ou visitez travailsantevie.com.

Participants au volet à CD

Relevé de
compte
personnalisé
de 2016

À VENIR BIENTÔT!

**Vous recevrez votre relevé par la poste en janvier 2017.
Celui-ci renfermera les renseignements suivants :**

- la valeur de votre compte du volet à CD en date du 31 décembre 2016;
- vos taux de rendement personnels;
- vos gains et vos pertes de placement;
- la répartition de vos cotisations investies.

Prenez le temps de passer en revue votre profil, notamment les renseignements sur votre conjoint ou votre conjoint de fait (le cas échéant) et sur vos bénéficiaires. Communiquez avec le centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au 1 866 733-8612 pour mettre à jour vos renseignements, si nécessaire.